

Mercredi 07 Octobre 2015 - n°57

**Economie** - Loi de finances pour 2016 : Lebranchu confirme le grand soir de la DGF

**Elections régionales** - Villes de France demande aux candidats de s'engager

**Economie** - Réduction des effectifs en vue pour les collectivités

**Economie** - Sondage TNS Sofres : Des élus résolument engagés malgré les difficultés !

**Environnement** - Déchets : Villes de France active dans le plan de relance Eco-Emballages

## ECONOMIE



### Loi de finances pour 2016 : Lebranchu confirme le grand soir de la DGF

La semaine dernière, d'abord devant les membres du Comité des Finances Locales (CFL) le mardi 29 septembre, puis lors du Conseil des ministres du 30 septembre, Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, a dévoilé le projet de réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), inscrit dans le projet de loi de finances initial pour 2016. Présente lors du Congrès des Villes de France à Bourg-en-Bresse, la ministre a rappelé son ambition : « donner à tous les territoires – tout en respectant leurs

*spécificités – les moyens d'être moteurs de la nouvelle organisation territoriale » (...)* mais elle a reconnu que « nous ne sommes pas d'accord sur tout. Il y a de nombreux débats : sur les modalités de réforme, sur la meilleure manière de répondre aux enjeux qui sont ceux de nos territoires ». Les semaines qui viennent laisseront naturellement place au débat et à de nombreux ajustements parlementaires. Parmi ceux-ci, figurent la demande légitime de l'extension du régime des communes nouvelles (qui permet un gel des dotations), à l'ensemble des Villes de France et pas uniquement aux communes de moins de 10 000 habitants. *Ondes Urbaines* revient pour ses lecteurs sur les principales orientations proposées pour les communes et leurs intercommunalités. **Pas d'étalement de l'effort**

Il est ainsi prévu la poursuite de l'effort demandé aux collectivités locales au titre du redressement des comptes publics, avec la même contribution en 2016, sur la base des mêmes règles qu'en 2015, et ce jusqu'en 2017. Cette contribution des collectivités reste, d'après Marylise Lebranchu, « proportionnée par rapport au poids de la dépense locale » dans la dépense publique totale (21%). **Fin de la DGF version 2004**

Partant du constat que la DGF donne des résultats incompréhensibles - écarts entre collectivités, écarts entre collectivités de même importance, situations hétérogènes liées au complément de garantie - le Gouvernement engage une réforme importante de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de base des intercommunalités. Ainsi, la DGF va être remplacée pour toutes les communes, par une dotation forfaitaire rénovée de 75 euros par habitant (fin du coefficient logarithmique pour la dotation de base), une dotation de ruralité, et une dotation de centralité fonction de la population entre 15 et 45 euros par habitant. Pour ce dernier concours, une enveloppe partagée entre communes et EPCI en fonction du degré d'intégration est prévue, de même qu'une « prime » aux communes les plus peuplées. **Resserrement de la péréquation**

Dans le projet de réforme qui va être discuté par le Parlement, il est également prévu un recentrage de la péréquation sur les communes les moins favorisées. Ne prenant pas en compte les charges, la dotation nationale de péréquation (DNP) est ainsi supprimée (sic). Les montants de DNP resteront toutefois gelés pour les communes encore éligibles à la DSU et à la DSR en 2016.

La réforme envisagée propose aussi le resserrement de l'éligibilité à la DSU et à la DSR sur les deux tiers des communes éligibles (au lieu des trois quarts à l'heure actuelle), ainsi que l'harmonisation de la progression sur l'ensemble des communes éligibles (fin de la DSU « cible »). Environ 650 communes seront éligibles en 2016 à la DSU, contre un peu moins de 750 en 2015. **Montée en charge du FPIC**

En ce qui concerne le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), celui-ci progressera de + 220 millions d'euros en 2016 (au lieu de + 370 millions pour respecter l'objectif de la LFI initiale) pour arriver à un fonds doté de 1 Md€. Au niveau de la répartition, les 250 premières communes éligibles à la DSU ne pourront plus être mises à contribution au titre du FPIC, qui reste dans ce cas à la charge à l'EPCI et des autres communes membres. **Plafond de variation des attributions**

Dans la mesure où il est impossible de faire subir des baisses trop importantes, la ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique a souligné que les résultats de cette réforme seront soumis à un lissage pour éviter les effets de ressaut. Hors contribution au redressement des finances publiques, la DGF d'une collectivité ne pourra pas varier de + ou - 5% d'une année sur l'autre.

## ELECTIONS RÉGIONALES



## Villes de France demande aux candidats de s'engager

Les 600 villes et agglomérations réunies au sein de Villes de France, relais de mise en œuvre des politiques régionales entre les métropoles et le monde rural, interpellent les candidats aux élections régionales.

C'est par la voie d'une Adresse officielle, dévoilée par Caroline Cayeux lors du Congrès qui s'est tenu à Bourg-en-Bresse, les 1er et 2 octobre 2015, que les élus locaux leur demandent de s'engager au titre des compétences régionales, de la cohésion et de l'intérêt régional.

Cette Adresse en 10 points demande aux candidats de se prononcer sur « une politique régionale qui s'appuie sur les villes et agglomérations - pôles urbains non métropolitains - pour irriguer l'ensemble du territoire régional. Concrètement, les élus de Villes de France « exigent d'être systématiquement consultés lors de l'élaboration des projets qui concernent leur territoire et ceci quelque soit le domaine de compétence ».

### Les demandes des élus de Villes de France portent sur :

- les compétences régionales :

- pour développer l'économie et l'emploi

- pour un réel aménagement du territoire
- pour des fonds européens accessibles à tous
- pour réaliser la transition écologique dans les villes

- les intérêts régionaux :

- pour placer l'enseignement supérieur au centre de la réussite des territoires
- pour des villes plus connectées
- pour réussir la politique de la ville dans les quartiers

- la cohésion territoriale :

- pour soutenir les ambitions culturelles locales
- pour aider les villes à développer le sport
- pour co-construire le développement touristique.

### Publication des réponses

L' Adresse va être envoyée cette semaine aux chefs de file dans les régions puis à l'ensemble des têtes de liste départementales à l'issue du dépôt des candidatures, qui interviendra au plus tard le 9 novembre 2015.

La synthèse des réponses sera publiée fin novembre 2015. Villes de France a d'ores et déjà prévu de recontacter les conseillers régionaux après leur élection pour leur rappeler leurs engagements.

[Télécharger l'Adresse de Villes de France aux candidats aux élections régionales de 2015](#)

## ECONOMIE



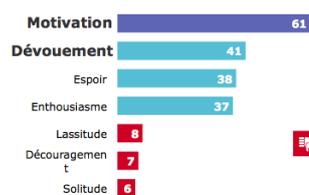
### Réduction des effectifs en vue pour les collectivités

Un quart des collectivités locales affirment que leurs effectifs vont baisser au cours de l'année 2015 et seulement 10% évoquent une hausse, selon le nouveau « baromètre RH des collectivités locales » réalisé par Randstad (en partenariat avec Villes de France et la Gazette des communes), qui a été dévoilé vendredi dernier lors du Congrès. A cette occasion, le directeur du Pôle public de Randstad, Patrick Monbrun, a présenté au cours de la séquence plénière intitulée « *Quelles marges de manœuvre sur les charges de personnel ?* » les principales

conclusions d'une vaste enquête menée du 13 mai au 22 juin 2015 auprès de 604 communes et intercommunalités.

**Les autres variables d'ajustement en priorité** Pratiquement les deux tiers des collectivités (61%) pensent que la baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) va influencer leurs recrutements et leur gestion des ressources humaines, contre 49% en 2014. Toutefois, les dépenses d'investissement et charges de fonctionnement restent les variables d'ajustement les plus fréquemment citées (40% et 33%), avant la réduction de la masse salariale (14%) ou une hausse des prélèvements obligatoires (7%). **Mais la baisse des effectifs est prévue** C'est la première fois que le « baromètre RH des collectivités locales », lancé en 2012, laisse entrevoir un recul des effectifs dans la fonction publique territoriale. Selon le dernier rapport annuel sur l'état de la fonction publique, la fonction publique territoriale employait 1,86 million de personnes fin 2012, un chiffre en hausse de 2,8% en moyenne par an sur dix ans. Dans le détail, 26% des collectivités anticipent une baisse des effectifs en cours d'année (légère pour 24% d'entre elles), 62% une stagnation et 10% une petite hausse. En 2014, 20% prévoyaient une baisse et 24% une augmentation. **Contenir les charges de personnels** Pour réduire les effectifs, le non-remplacement de l'intégralité des départs en retraite est le levier privilégié par 77% des collectivités, devant le non renouvellement des contractuels (69%) et la mutualisation de personnels (24%). Pour mieux maîtriser la masse salariale, 47% des collectivités déclarent en outre être prêtes à réviser les temps de travail et l'organisation des services. **Dégradation du climat social** En 2015, 43 % des personnes interrogées estiment que le climat social s'est assombri, soit 15 points de plus qu'en 2014. Cette morosité est particulièrement élevée, voire inquiétante, au sein des communes moyennes puisqu'elle atteint 58 %, soit une progression de 27 points sur un an. L'incertitude des réformes territoriales n'est pas

## ECONOMIE



### Sondage TNS Sofres : Des élus résolument engagés malgré les difficultés !

En ouverture du Congrès de Villes de France, ont été dévoilés les principaux enseignements d'un sondage sur l'état d'esprit des élus, réalisé par TNS Sofres dans le cadre d'un partenariat entre Villes de France et Smacl Assurances. Réalisée en juin 2015, l'enquête a porté sur un échantillon de 300 élus de villes de plus de 10 000 habitants, respectant les différents quotas de répartition

géographique, taille de la collectivité et groupe politique. L'étude révèle des élus impliqués, majoritairement opposés aux mesures étatiques pour les territoires et préoccupés par la complexité des fonds européens et la gestion des risques.

**Réforme territoriale et baisse des dotations au cœur des inquiétudes** Si c'était à refaire, 98% des sondés se représenteraient dont 84% sans hésiter. La motivation des élus peut s'avérer surprenante, le sondage révélant que la nouvelle carte territoriale est rejetée par les deux tiers des élus. Ils redoutent essentiellement une perte de leur autonomie décisionnelle par un éloignement des centres de décisions. Autre difficulté : 40% des sondés estiment ne pas disposer des moyens nécessaires à la réalisation de leur programme. Les élus s'avèrent inquiets au regard de la baisse des dotations et des procédures excessivement complexes pour y pallier. **Complexité des procédures liées aux fonds européens et à la gestion des risques** Dans le même temps, les sondés estiment que les procédures d'accès aux fonds européens sont trop complexes, et en conséquence sous-exploités. Pour rappel, Villes de France propose chaque année un guide détaillé des aides de l'Union Européenne et reste à la disposition de ses adhérents pour toute demande d'information. La gestion des risques technologiques et naturels préoccupe par ailleurs fortement les élus. Le Plan communal de sauvegarde (PCS) connaît une bonne notoriété et a été mis en œuvre de façon opérationnelle par la moitié des sondés. Le Congrès annuel de Villes de France fut une opportunité de débattre sur ce sondage qui met en lumière un état d'esprit positif pour des élus résolument tournés vers l'avenir. [Accéder au sondage.](#)

## ENVIRONNEMENT



### Déchets : Villes de France active dans le plan de relance Eco-Emballages

Plusieurs collectivités adhérentes de Villes de France ont été sélectionnées le 23 septembre dans le cadre du Plan de relance de la collecte des emballages ménagers, dispositif financé par Eco-Emballages et sa filiale Adelphi. **Un plan de relance pour augmenter le recyclage des emballages ménagers de 20%**

Lancé en novembre 2014 pour augmenter le taux de recyclage, stagnant à 67% depuis 3 ans, ce plan s'accompagne d'un plan de développement du recyclage des plastiques. L'éco-organisme vise une hausse de 20% des emballages collectés d'ici 2018 dans ces territoires, en simplifiant le geste de tri et en augmentant les performances de tri et de recyclage. 239 projets ont été retenus, portant essentiellement sur : - le développement de la collecte en apport volontaire, un dispositif moins coûteux que le porte-à-porte, - la

sensibilisation des habitants, un levier majeur pour augmenter le geste de tri, - la collecte en centre-ville et en habitat collectif où les performances sont les plus faibles aujourd'hui. **Succès des collectivités adhérentes de Villes de France**

Près d'une trentaine de collectivités adhérentes de Villes de France se trouvent parmi les 110 collectivités sélectionnées, pour 145 candidates. Parmi elles, les villes d'Arles et de Pointe-à-Pitre et les agglomérations du Beauvaisis et Creilloise. L'association a eu l'opportunité de collaborer avec ses collectivités candidates dans cette réussite, avec l'objectif de leur faire bénéficier de plus amples marges de manœuvres en termes d'amélioration des politiques de collecte des déchets. Dans un contexte de crise économique et de baisse des dotations aux collectivités locales, les collectivités retenues bénéficieront au total d'une enveloppe de 40 millions d'euros pour concourir à l'atteinte des objectifs nationaux de recyclage d'emballages ménagers.